

# POUR UN DIALOGUE SOCIAL ET PROFESSIONNEL AUTOUR DE L'ENJEU DU CLIMAT : L'EXEMPLE DE L'INGÉNIERIE



**La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a introduit les enjeux de transition écologique dans le dialogue social en invitant les CSE à prendre en compte l'impact environnemental de l'activité des entreprises. Alors que le réchauffement climatique s'impose comme un sujet de société majeur, cette disposition constitue une évolution notable de la compétence des partenaires sociaux. Afin que cet objet de dialogue nouveau trouve sa juste place, certaines conditions doivent toutefois être réunies.**

La première condition concerne la compréhension par les acteurs du dialogue social de ce thème nouveau et complexe. A cette fin, le développement des compétences liées aux impacts climatiques est nécessaire et appelle une mobilisation des organismes de formation. La seconde condition concerne l'appropriation des ordres de grandeur des émissions carbone au sein de l'entreprise. Si ces référentiels sont encore peu connus, ils constituent une base nécessaire pour instaurer un dialogue utile et peuvent s'élaborer dans un esprit

d'appropriation commune dans les entreprises. A titre d'exemple, l'impact des déplacements domicile/travail ou la consommation énergétique des locaux constituent des indicateurs sur lesquels les Comités sociaux économiques (CSE) peuvent mettre en place des démarches de suivi et des objectifs de maîtrise.

La dernière condition - la plus exigeante - concerne l'alignement de l'activité de l'entreprise avec la préoccupation climatique. Pour les structures d'ingénierie, qui interviennent à la conception des infrastructures, des bâtiments ou des procédés, la question de l'empreinte des projets est au cœur de leur mission et de leur expertise. Pour les ingénieurs et techniciens qui y travaillent, l'enjeu du climat constitue une réalité professionnelle qui dépasse le strict cadre du dialogue social.

C'est dans ce contexte, et face à une attente croissante des salariés et des étudiants, que la profession de l'ingénierie a initié dès 2019 la Charte de l'Ingénierie pour le Climat. Cette charte comporte des engagements visant d'une part à valoriser l'impact positif des entreprises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'autre part à mobiliser les salariés autour de cette question climatique. La charte a introduit une « clause d'engagement climatique » qui permet aux collaborateurs de faire valoir leur préoccupation pour le climat et d'émettre des propositions

pour améliorer ou réduire l'impact carbone de l'entreprise et des projets sur lesquels ils travaillent. Avec cette clause, les entreprises signataires s'engagent à organiser le dialogue interne sur le climat et à nommer un « référent climat » chargé d'organiser les échanges.

Après 3 années d'existence, la Charte de l'Ingénierie pour le Climat compte aujourd'hui plus de 100 entreprises et filiales d'ingénierie signataires, représentant 80 000 salariés couverts par la clause d'engagement climatique. Il ressort de l'expérience que de nombreux échanges ont été suscités par la signature de cette charte et que le dialogue s'est noué au sein des CSE, mais pas uniquement. Des forums, des formations communes, des débats internes ont été organisés et ont permis une appropriation des enjeux et des préoccupations existantes dans le collectif de l'entreprise. Ces initiatives variées rappellent que face à un sujet aussi important, le dialogue est nécessaire et qu'il peut prendre des formes multiples dans l'entreprise. Dans ce contexte, l'appui et la mobilisation des CSE peut constituer un levier efficace de mobilisation, au regard des nouvelles compétences qui lui sont confiées.

**Thomas CLOCHON**  
Délégué aux Affaires sociales, à la formation et au développement durable  
Syntec-Ingénierie